



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-septième session

New York, 11-22 mars 2024

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème de l'évaluation : les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles

Examen de la mise en œuvre des conclusions concertées de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un examen des progrès accomplis par les États Membres dans la mise en œuvre des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-troisième session, tenue en 2019, qui avait pour thème « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles ». Cet examen a été mené à un moment décisif pour la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde entier. À seulement sept ans de l'aboutissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde est en proie aux répercussions combinées de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de la crise du coût de la vie, des crises alimentaire et énergétique, des crises de la dette, des urgences environnementales et climatiques et de l'escalade des conflits. Ces crises en cascade se répercutent de manière disproportionnée sur les femmes et les filles, en les rendant

* [E/CN.6/2024/1](#).



plus vulnérables à la pauvreté, à l'exclusion et à la violence. Des investissements et des efforts de développement renouvelés et solides sont nécessaires pour renforcer la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables afin de garantir la sécurité économique et sociale, la résilience et le bien-être des femmes et des filles.

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2022/4](#) relative à l'organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social a décidé qu'à chaque session, la Commission évaluerait les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur le thème prioritaire d'une session précédente, en tant que thème de l'évaluation. Il a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission un rapport sur les progrès réalisés au niveau national en ce qui concerne le thème de l'évaluation. Conformément à la résolution [2020/15](#) du Conseil sur le programme de travail pluriannuel de la Commission, l'évaluation de la Commission à sa soixante-huitième session en 2024 aura pour thème « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles », conformément aux conclusions concertées que la Commission avait adoptées à sa soixante-troisième session, tenue en 2019.

2. On trouvera dans le présent rapport un examen de l'action menée par les États Membres ces cinq dernières années pour mettre en œuvre les conclusions concertées sur le thème « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles », et des mesures qu'ils ont prises dans les domaines suivants : renforcement des cadres normatifs, juridiques et stratégiques ; mesures visant à promouvoir l'accès des femmes et des filles aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables ; renforcement des investissements dans la participation et le leadership des femmes et dans la collecte de données et de renseignements concrets. Le rapport porte également sur les effets conjugués de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des urgences environnementales et climatiques ainsi que de la crise du coût de la vie, des crises alimentaire et énergétique et des crises de la dette sur les femmes et les filles.

3. Le présent rapport s'appuie sur les informations reçues des États Membres¹ et sur d'autres sources, notamment les rapports du Secrétaire général qui font le point sur les objectifs de développement durable, ainsi que sur les informations reçues des entités du système des Nations Unies sur la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables.

4. Le rapport sera accompagné d'exposés sur les enseignements tirés de l'expérience, les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques, que les États Membres pourront présenter, s'ils le souhaitent, à la soixante-huitième session de la Commission.

II. Contexte de la mise en œuvre des conclusions concertées

5. Les conclusions concertées adoptées par la Commission à sa soixante-troisième session (voir [E/2019/27](#)) résultent d'un accord solide tendant à parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles grâce aux systèmes de protection sociale, à l'accès aux services publics et à des infrastructures durables. La Commission a souligné que les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables étaient étroitement liés et se renforçaient mutuellement et

¹ Albanie, Algérie, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chypre, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Islande, Israël, Jordanie, Libéria, Luxembourg, Népal, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Turquie, Turkménistan, Ukraine et Zimbabwe.

qu'il était nécessaire de veiller à la cohérence des politiques, d'adopter des stratégies coordonnées et d'assurer le financement pour éviter de faire reculer les progrès et remédier aux écarts qui continuent d'être observés. Les conclusions concertées comportent des mesures normatives, politiques et programmatiques globales visant à améliorer l'accès et à accroître le financement alloué aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables tenant compte des questions de genre, afin d'éradiquer la pauvreté, de réduire les inégalités, de mettre un terme à l'exclusion, de prévenir et de combattre la violence fondée sur le genre, de réduire et de redistribuer les soins et les travaux domestiques non rémunérés, et de favoriser le travail décent, la résilience et le bien-être.

6. Les cadres normatifs, conventions et autres normes appuient les conclusions concertées et leur mise en œuvre. Les articles 22 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipulent que :

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ;

...

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales.

Ces considérations fondamentales sont affirmées dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en particulier dans les articles 9 à 13.

7. Les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) constituent un fondement essentiel pour l'accès des femmes et des filles à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables, notamment la Convention de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (n° 102), la Convention de 1962 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) (n° 118), la Convention de 1967 concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants (n° 128), la Convention de 2000 sur la protection de la maternité (n° 183) et la recommandation 191 qui la complète, la Recommandation de 2012 sur les socles nationaux de protection sociale (n° 202) et la Recommandation de 2015 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (n° 204).

8. Pour réaliser cette vision, il est essentiel de tenir compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale) en tant que cadre transformateur et interdépendant et de réaliser tous les objectifs de développement durable. Les conclusions concertées concernent tous les objectifs, mais surtout l'objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), en particulier la cible 1.3 sur les systèmes et les socles de protection sociale et la cible 1.4 sur l'accès aux services de base ; l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles), en particulier la cible 5.4, qui consiste à prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale ; l'objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) ; l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) ; l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente) ; et l'objectif 10

(Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), en particulier la cible 10.4, relative à l'adoption de politiques de protection sociale.

9. Néanmoins, la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 semble de plus en plus improbable, ce qui rend d'autant plus urgente la concrétisation de l'ambition exprimée dans le rapport intitulé « Notre Programme commun »². Le Secrétaire général a présenté deux propositions concrètes visant à promouvoir l'investissement dans les objectifs : le plan de relance des objectifs de développement durable, qui vise à mobiliser des financements à des conditions concessionnelles ou non concessionnelles chiffrés à au moins 500 milliards de dollars par an, et l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, qui contribuera à créer un minimum de 400 millions d'emplois de qualité, principalement les secteurs de l'économie verte, du numérique et des soins, et à étendre la couverture de la protection sociale³.

10. Le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif 5 relatif à l'égalité des genres à l'horizon 2030. Les résultats ne sont prometteurs à l'échelle mondiale que pour 2 des 18 indicateurs de l'objectif 5, relatifs à la proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales, et aux lois garantissant un accès équitable aux soins de santé sexuelle et procréative ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine, tandis que l'objectif est loin ou très loin d'être atteint pour 4 autres des indicateurs, à savoir le temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, la prise de décisions en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, la possession d'un téléphone portable et la budgétisation tenant compte des questions de genre. Un peu plus de la moitié seulement des données nécessaires au suivi des progrès sont disponibles, ce qui montre qu'il convient de renforcer la production et l'utilisation de données et de statistiques générées dans les systèmes statistiques nationaux⁴.

11. Dans son rapport sur l'examen et l'évaluation après vingt-cinq ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2020/3), le Secrétaire général a indiqué que pour sortir les femmes de la pauvreté et garantir leur droit à un niveau de vie suffisant, il fallait s'attaquer aux inégalités persistantes en matière d'accès à la protection sociale, aux services publics et à des infrastructures durables. Les femmes et les filles qui subissent des inégalités multiples et croisées sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et l'exclusion. En outre, les sommes consacrées à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables tenant compte des questions de genre sont un investissement qui a de nombreux effets positifs : elles permettent de créer des emplois et des possibilités de travail décent, de répondre aux besoins en matière de soins et de faciliter la mobilité des femmes et des filles et leur accès aux écoles, aux marchés et au travail.

12. Au cours de la période examinée, en 2020, la pauvreté a augmenté à l'échelle mondiale pour la première fois en trois décennies, quelque 90 millions de personnes

² *Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 : Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète, édition spéciale* (publication des Nations Unies, 2023).

³ Voir le document intitulé « United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 » (février 2023), disponible à l'adresse www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2023/02/SDG-Stimulus-to-Deliver-Agenda-2030.pdf, et « Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions », disponible à l'adresse www.unglobalaccelerator.org.

⁴ Ginette Azcona et al., *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2023* (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Organisation des Nations Unies, New York, 2023).

ayant sombré dans l'extrême pauvreté du fait de la pandémie de COVID-19⁵. En 2021, la pauvreté engendrée par la COVID-19 s'est aggravée sous l'effet des nouvelles vagues du virus, faute de vaccination mondiale, et à cause de la flambée des niveaux d'endettement, de la hausse des prix des denrées alimentaires et des pertes massives d'emplois et de moyens de subsistance, en particulier chez les femmes travaillant dans l'économie informelle. Malgré le regain d'attention porté à la protection sociale et à la fourniture de services publics partout dans le monde, la fragilité des systèmes de protection sociale et l'insuffisance des services de base dans de nombreux pays en développement ont laissé les plus pauvres sans protection. Les inégalités entre pays et en leur sein se sont creusées tandis que la reprise suivait des courbes différentes dans les pays riches et les pays pauvres, la COVID-19 aggravant la pauvreté parmi les personnes qui étaient déjà les plus démunies au monde⁶. En 2022, aux effets persistants de la pandémie et à la lenteur de la reprise dans de nombreux pays sont venus s'ajouter l'inflation et les effets de la guerre en Ukraine. La capacité des pays en développement d'atténuer ces effets en ayant recours à des mesures de protection sociale a été limitée par le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire imputable aux exigences liées à l'action à mener face à la COVID-19 et au relèvement ainsi qu'aux crises du coût de la vie, de l'alimentation et du carburant et des crises de la dette⁷.

13. En 2023, le niveau global de pauvreté mondiale est proche de celui d'avant la pandémie, mais la tendance depuis 2020 est très inégale. L'extrême pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire a diminué, et les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire supérieur avaient déjà enregistré une baisse de la pauvreté en 2020 grâce à l'adoption rapide de programmes d'aide sociale⁸. Toutefois, le niveau d'extrême pauvreté est pire qu'avant la pandémie dans les pays à faible revenu, fragiles ou touchés par un conflit, dans lesquels la pauvreté a augmenté légèrement entre 2022 et 2023. On estime que plus de 8,5 % de la population mondiale, soit 691 millions de personnes, vivront dans l'extrême pauvreté en 2023⁹, dont un peu plus de 10 % des femmes dans le monde. D'ici à 2030, environ 8 % des femmes et des filles, soit 342,4 millions d'entre elles, dont la plupart vivent en Afrique subsaharienne, resteront dans une situation d'extrême pauvreté, à moins que des mesures décisives ne soient prises pour augmenter sensiblement la prise en compte des questions de genre dans la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables, tout en soutenant la voix, le pouvoir d'action et le rôle mobilisateur des femmes¹⁰.

14. Les pays en développement ont eu du mal à réunir les ressources financières nécessaires pour faire face aux effets des crises en cascade et s'en relever, et ont beaucoup de mal à rembourser leurs dettes. Le dilemme qui est le leur consiste à décider d'assurer le service de leurs dettes ou d'aider leur population : 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui consacrent plus de dépenses aux paiements d'intérêts qu'à l'éducation ou à la santé¹¹. En 2021, les pays à revenu faible et intermédiaire ont consacré 27,5 % de leur budget au service de la dette, soit près de

⁵ Nishant Yonzan, Daniel Gerszon Mahler et Christoph Lakner, « Global poverty in the 2020s is on a new, worse course », blogs de la Banque mondiale, 14 octobre 2022.

⁶ Carolina Sánchez-Páramo et al., « L'augmentation de la pauvreté et le creusement des inégalités sont les autres séquelles de la COVID-19 », blogs de la Banque mondiale, 7 octobre, 2021.

⁷ Daniel Gerszon Mahler et al., « Pandémie, inflation et pauvreté », blogs de la Banque mondiale, 13 avril 2022.

⁸ Nishant Yonzan, Daniel Gerszon Mahler et Christoph Lakner, « Poverty is back to pre-COVID levels globally, but not for low-income countries », blogs de la Banque mondiale, 3 octobre 2023.

⁹ Ibid.

¹⁰ Azcona et al., *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable*.

¹¹ Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et al., « A world of debt: a growing burden to global prosperity », juillet 2023.

12 fois le montant consacré à la protection sociale¹². En 2022, 59 pays en développement avaient une dette publique élevée – supérieure à 60 % du produit intérieur brut (PIB) – contre 22 pays en 2011¹³. En outre, les mesures d'austérité liées à la dette et les coupes budgétaires dans les services publics ont des répercussions très disproportionnées selon le genre, principalement en cela qu'elles exacerbent la pauvreté et l'exclusion des femmes et des filles qui doivent aussi prendre en charge davantage de soins et de travaux domestiques non rémunérés¹⁴.

15. Selon les données les plus récentes disponibles, moins de la moitié de la population mondiale est couverte par au moins une prestation de protection sociale (hors santé) et moins d'un tiers de la population en âge de travailler est couverte par des régimes de sécurité sociale complets. Par conséquent, la majorité, soit 4 milliards de personnes, n'a pas accès à la protection sociale ou ne bénéficie que d'une couverture partielle, avec un fort écart (8 points de pourcentage) entre les hommes et les femmes. Cet écart considérable est largement imputable à un sous-investissement chronique et généralisé dans la protection sociale ; au niveau mondial, une moyenne de 12,9 % du PIB est allouée aux dépenses publiques de protection sociale (hors santé), avec d'importantes variations entre les pays : 1,1 % dans les pays à faible revenu, 2,5 % dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, 8,0 % dans les pays à revenu intermédiaire supérieur et 16,4 % dans les pays à revenu élevé¹⁵.

16. La couverture de la protection sociale est variable. En ce qui concerne le soutien aux familles, aux parents et aux enfants, en 2021, 184 pays offraient une forme de congé de maternité rémunéré, mais moins des deux tiers satisfaisaient à la norme de 14 semaines fixée par l'OIT, tandis que 117 pays proposaient une forme de congé de paternité rémunéré et que 53 pays accordaient une forme de congé parental rémunéré. Un peu moins de 45 % des mères de nouveau-nés dans le monde bénéficient d'une prestation de maternité en espèces¹⁶. Environ 40 % (350 millions) d'enfants trop jeunes pour fréquenter l'école primaire ont besoin de services de garde mais n'y ont pas accès, et on estime que 606 millions de femmes en âge de travailler sont dans l'impossibilité d'exercer un emploi à cause du travail domestique non rémunéré qu'elles doivent assumer. Dans le même temps, au moins 43 millions d'emplois pourraient être créés rien que dans le secteur de la garde d'enfants¹⁷.

17. Plus des trois quarts des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite bénéficient d'une pension de retraite sous une forme ou une autre, mais des disparités importantes existent entre les femmes et les hommes, entre les zones rurales et urbaines et entre les régions. En raison de leur plus faible participation à la population active et de leurs revenus moins élevés tout au long de leur vie, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de cotiser à un régime de pension et d'en bénéficier ; à l'échelle mondiale, 38,7 % des hommes en âge de travailler sont couverts par un régime de retraite, contre 26,3 % des femmes. Les pensions non contributives peuvent aider à assurer une certaine sécurité pendant la vieillesse, tant pour les femmes que

¹² Jo Walker et al., *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2022* (Oxford, Oxfam et Development Finance International, 2022).

¹³ Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et al., « A world of debt ».

¹⁴ ActionAid, « The vicious cycle: connections between the debt crisis and climate crisis », avril 2023.

¹⁵ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

¹⁶ Ibid. ; et Banque mondiale, *Les femmes, l'entreprise et le droit*, disponible à l'adresse <https://wbi.banquemondiale.org/fr/wbi>.

¹⁷ Hana Brix et al., « Expanding access to childcare helps women, children, and economies », blogs de la Banque mondiale, 10 octobre 2022.

pour les hommes, mais les niveaux de prestations sont souvent trop faibles pour répondre aux besoins de base¹⁸.

18. Pour les quelque 740 millions de femmes qui travaillent dans le secteur informel, où elles n'ont droit qu'à une protection sociale très limitée, voire inexistante, y compris les travailleuses essentielles, les employées de maison et les travailleuses migrantes, la pandémie a entraîné des difficultés économiques, telles que l'augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, la perte d'actifs et l'endettement, qui ont fragilisé leur situation¹⁹. Les travailleuses et travailleurs indépendants, en particulier dans le secteur informel, ont souffert de manière disproportionnée, car les aides au revenu et les autres mesures n'ont pas permis de protéger les moyens de subsistance au-delà du court terme²⁰. Le personnel soignant et médical, composé en grande majorité de femmes, a bénéficié d'une meilleure reconnaissance du public pendant la pandémie, ce qui ne s'est cependant pas traduit par des augmentations de salaires ni par une amélioration de leur protection sociale²¹. En outre, la santé physique et mentale des femmes, y compris leur santé sexuelle et procréative, a pris un grand coup pendant la crise, en grande partie en raison des perturbations de l'accès aux services de santé et à cause des très lourdes demandes de soins rémunérés et non rémunérés²².

19. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation des mesures de protection et de soutien à l'économie. Toutefois, la grande majorité de ces plans ne tenant pas compte des questions de genre, la plupart des mesures prévues ne sont pas adaptées aux femmes. La base de données COVID-19 Global Gender Response de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) offre une analyse de près de 5 000 mesures dans 226 pays et territoires et il apparaît que 1 605 d'entre elles (32 %) tiennent compte des questions de genre, dont 853 mesures dans 163 pays qui se concentrent sur la violence contre les femmes et les filles. Sur les 3 099 mesures de protection sociale et de promotion du marché du travail qui ont été adoptées, seules 12 % contribuent à la sécurité économique des femmes et 7 % seulement répondent à la crise des soins²³.

20. La relative prépondérance des mesures visant à lutter contre la violence de genre fait écho à la pandémie parallèle de violence à l'égard des femmes et des filles qui a sévi pendant la pandémie de COVID-19 et qui a été aggravée par les crises alimentaires, de l'énergie et de l'eau provoquées par la guerre en Ukraine et par l'accélération des changements climatiques. Ces situations sont un exemple de la recrudescence de la violence de genre qui se produit lors des crises et des conflits, situations dans lesquelles les femmes et les filles qui subissent des formes de discrimination multiples et croisées sont particulièrement exposées à la violence et à l'exclusion²⁴. Cependant, la fourniture de services essentiels a été insuffisante pour répondre à la violence de genre dans le monde entier.

¹⁸ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

¹⁹ ONU-Femmes, *Au-delà du COVID-19 : Un plan féministe de durabilité et de justice sociale* (New York 2021).

²⁰ OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 7^e éd., 25 janvier 2021.

²¹ ONU-Femmes, *Au-delà du COVID-19*.

²² Abiola Awofeso et al., « COVID-19 and women and girls' health in low and middle-income countries: an updated review of the evidence », Center for Global Development, document de référence n° 234 (Washington, Center for Global Development, 2021).

²³ ONU-Femmes et PNUD, *Government Responses to COVID-19: Lessons on Gender Equality for a World in Turmoil* (New York, 2022).

²⁴ ONU-Femmes, « Le COVID-19 et la violence contre les femmes et les filles : lutter contre la pandémie de l'ombre », document de politique générale n° 17, 2020 ; ONU-Femmes et ONU,

21. L'augmentation de la part déjà disproportionnée des soins non rémunéré qui revient aux femmes et aux filles (soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées, fourniture de nourriture, d'eau et d'énergie) a été particulièrement forte en raison de la faible disponibilité et d'un accès limité aux services sociaux et services de soins et de santé et à l'eau propre, salubre et abordable, à l'assainissement et à l'énergie, là encore avec de grandes variations entre les pays en développement et les pays développés, et entre les régions²⁵. Les services et infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'énergie sont essentiels à l'avancement économique et aux moyens de subsistance des femmes, ainsi qu'à l'accès des femmes et des filles aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, à un niveau de vie adéquat et au bien-être en général.

22. Ce sont surtout les femmes et les filles qui se chargent de fournir l'eau dont leur famille a besoin (pour boire et cuisiner et pour l'assainissement et l'hygiène) dans de nombreux pays en développement et dans les zones reculées, rurales et appauvries du monde entier. En l'absence de services et d'infrastructures d'approvisionnement en eau, et en particulier pendant les périodes de sécheresse, les femmes et les filles doivent parcourir de longues distances ou faire la queue pendant des heures pour obtenir de l'eau et faire face au manque d'eau potable. En effet, 1,8 milliard de personnes dans le monde dépendent de sources extérieures pour l'approvisionnement en eau potable, les femmes et les filles étant les principales responsables de la collecte de l'eau dans 7 ménages sur 10²⁶.

23. En 2022, plus d'un quart des femmes dans le monde, soit plus d'un milliard de femmes, n'avaient pas accès à des services d'eau potable gérés de façon sûre ; bien que ce chiffre représente une nette amélioration par rapport au tiers de femmes qui n'avaient pas accès à l'eau en 2000, il n'en reste pas moins un défi de taille. En 2023, quelque 380 millions de femmes et de filles, soit près de 10 % des femmes et des filles dans le monde, vivent dans des conditions de stress hydrique élevé ou critique – un chiffre qui devrait atteindre 674 millions d'ici à 2050²⁷. En 2022, 3,5 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à un système d'assainissement géré de façon sûre, même si la couverture mondiale des services d'hygiène de base a augmenté de 8 % depuis 2015, ce qui signifie que dans les 50 pays pour lesquels des données sont disponibles, plus de 80 % des femmes et des adolescentes disposent d'un endroit privé pour se laver et se changer pendant leurs menstruations²⁸.

24. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a mis en évidence les conséquences dévastatrices de la guerre et des conflits armés sur les services et infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que les coûts pour la santé et l'hygiène publiques et les pertes de vies humaines qui en découlent. La coupure de l'approvisionnement de Gaza en carburant a eu des conséquences désastreuses, notamment l'effondrement de l'approvisionnement en eau, des systèmes d'évacuation des eaux usées et des services d'assainissement, des usines de désalinisation, des télécommunications et des soins de santé, les femmes et les enfants de moins de 5 ans étant les plus gravement touchés. Environ 70 % de la population de Gaza boit de l'eau salée et polluée provenant de sources insalubres, ce qui entraîne la déshydratation et la propagation de maladies

« Global gendered impacts of the Ukraine crisis on energy access and food security and nutrition », 2022.

²⁵ ONU-Femmes, « La COVID-19 et l'économie du soin : action immédiate et transformation structurelle en vue d'une relance sensible au genre » (New York, 2020).

²⁶ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2022: Special Focus on Gender* (New York, 2023).

²⁷ Azcona et al., *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable*.

²⁸ UNICEF et OMS, *Progress on Household Drinking Water*.

véhiculées par l'eau²⁹. La guerre en Ukraine a ravagé les réseaux d'eau et d'électricité, et plus de 6 millions de personnes n'ont guère ou pas accès à l'eau potable³⁰.

25. La flambée des prix du pétrole et du gaz due à la guerre en Ukraine, conjuguée aux retombées économiques de la pandémie de COVID-19, a entraîné la première augmentation mondiale en 20 ans du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité, qui a atteint 760 millions en 2022, ce qui a des effets délétères sur l'accès déjà inégal des femmes et des filles à l'énergie et sur la pauvreté énergétique. À cause de la crise mondiale de l'énergie, de nombreux habitants de pays en développement – dont 15 millions de personnes habitant l'Afrique subsaharienne – ont perdu un accès à l'énergie dont ils ne bénéficiaient que depuis peu, et de nombreuses personnes n'ont pas pu payer les combustibles modernes, notamment ceux requis pour une cuisson propre. Les données montrent que le nombre de personnes n'ayant pas accès à des modes de cuisson propres dans le monde a reculé, de 2,9 milliards en 2010 à 2,3 milliards en 2021. Par ailleurs, quelque 3,2 millions de décès par an sont imputables à la pollution de l'air intérieur due à l'utilisation de combustibles et de technologies polluants, les femmes et les enfants étant les plus exposés. Les femmes et les filles continuent d'être reléguées à la collecte de biomasse pour le chauffage et la cuisine, faute d'électricité et de moyens de cuisson propres³¹.

26. Dans le monde entier et dans toutes les régions, les femmes sont plus exposées à l'insécurité alimentaire que les hommes. Au niveau mondial, l'écart entre les genres en matière d'insécurité alimentaire s'est creusé pendant la pandémie de COVID-19, passant de 1,7 à 3,8 points de pourcentage en 2021 ; néanmoins, il a été réduit à 2,4 points de pourcentage en 2022, alors même que la guerre en Ukraine faisait grimper en flèche les prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais. L'écart entre les femmes et les hommes s'est réduit en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes mais s'est creusé en Afrique, en Amérique du Nord et en Europe. Globalement, 29,6 % de la population mondiale, soit 2,4 milliards de personnes, étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2022, soit 391 millions de plus qu'avant la pandémie en 2019³². Si les tendances actuelles se poursuivent, près d'une femme et d'une fille sur quatre se retrouveront en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave d'ici à 2030, et le scénario climatique le plus pessimiste ferait plonger 236 millions de femmes et de filles de plus (comparé à 131 millions d'hommes et de garçons de plus) dans l'insécurité alimentaire d'ici à 2050³³.

27. La parité des genres dans l'éducation à l'échelle mondiale – aussi bien dans les taux d'inscription que dans les taux de fréquentation – était sur le point d'être atteinte avant que la pandémie de COVID-19 n'entraîne l'abandon de l'école pour 1,6 million d'élèves et le risque que 11 millions de filles n'y retournent plus, outre les 130

²⁹ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Israel must stop using water as a weapon of war: UN expert », 17 novembre 2023.

³⁰ UNICEF, « 1.4 million people without running water across war-affected eastern Ukraine », 15 avril 2022.

³¹ Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2023* (Paris, 2023); Agence internationale de l'énergie, *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2023* (Washington, 2023) ; ONU-Femmes et ONU, « Global gendered impacts of the Ukraine crisis ».

³² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et al., *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023 : Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain* (Rome, 2023) ; FAO et al., *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022 : Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable* (Rome, 2022).

³³ Azcona et al., *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable*.

millions de filles qui, au départ, n'étaient pas scolarisées. Les disparités entre les genres demeurent un problème dans certaines régions (comme en Afrique subsaharienne) et les progrès ont été annulés dans certains pays (comme en Afghanistan)³⁴. Alors que les taux d'achèvement des études primaires et secondaires des filles dépassent ceux des garçons au niveau mondial, en 2022, les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans étaient plus nombreuses que les jeunes hommes à être sans emploi et à ne suivre ni études ni formation (32,1 % contre 15,4 %), les écarts les plus importants étant observés en Asie centrale et en Asie du Sud (48,7 % contre 15,4 %)³⁵.

28. La pandémie de COVID-19 a également mis en évidence le caractère indispensable de l'accès numérique, de l'accès à Internet et de l'utilisation des téléphones portables, qui aident à atténuer l'éloignement géographique, l'isolement et les maladies en facilitant l'accès en ligne à des informations, des soins de santé, des services d'éducation, des possibilités d'emploi, des activités rémunératrice, des plateformes de commerce électronique, des services de protection financière et sociale et des services essentiels de prévention et de lutte contre la violence. Dans le même temps, les contraintes de la fracture numérique mondiale et de la fracture numérique entre les genres apparaissent clairement, car les personnes qui n'ont pas accès au numérique, à Internet et à la téléphonie mobile risquent encore plus d'être laissées de côté. La dépendance à l'égard des infrastructures et des technologies numériques et mobiles rend également visibles les risques de cyberharcèlement et de violence en ligne, ainsi que la nécessité de protéger les données personnelles, d'assurer la surveillance et la cybersécurité et de veiller à l'établissement des responsabilités³⁶.

29. Au niveau mondial, 69 % des hommes, contre 63 % des femmes, soit 259 millions d'hommes de plus que de femmes, ont utilisé Internet en 2022. Les femmes représentent une part disproportionnée de la population mondiale non connectée, dépassant les hommes de 18 % en 2022, contre 11 % en 2019³⁷. Dans les régions où l'utilisation d'Internet est la plus importante, à savoir les Amériques, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, la parité femmes-hommes était presque atteinte. La région Asie-Pacifique et les États arabes ont fait quelques progrès en ce sens, mais en Afrique et dans les pays les moins avancés, la situation stagne depuis 2019. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les progrès dans la réduction des écarts entre les genres en matière d'utilisation de l'Internet mobile et de possession de téléphones portables et de smartphones étaient également enlisés, principalement en raison d'obstacles liés à l'accessibilité économique, à l'alphabétisme et aux compétences numériques, ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité, en particulier chez les femmes au chômage, à faible revenu, âgées de plus de 55 ans, vivant dans des zones rurales ou souffrant d'un handicap³⁸.

30. Compte tenu des obstacles qui se dressent sur la voie de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles sur fond de crises en cascade, les conclusions concertées que la Commission a adoptées à sa soixante-troisième

³⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2022 : rapport sur l'égalité des genres, approfondir le débat sur les enfants et les jeunes encore laissés de côté (Paris, 2022). UNESCO, Quand les écoles ferment : les effets liés au genre des fermetures d'écoles dues à la COVID-19 (Paris, 2021).

³⁵ Azcona et al., *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable*.

³⁶ Matthew Shanahan et al., *The Mobile Gender Gap Report* (Londres, GSMA, 2022) ; Elira Jorgoni, « Albania's digital transformation of public services delivery », Réseau européen pour les politiques sociales, compte rendu n° 2020/30 (Bruxelles, 2022).

³⁷ Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2022* (Genève, 2022).

³⁸ Shanahan et al., *The Mobile Gender Gap Report*.

session et les mesures qu'elle recommande pour améliorer la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables demeurent pertinentes et urgentes.

III. Mesures prises au niveau national

31. Les États Membres ont progressé dans la mise en œuvre des conclusions concertées depuis leur adoption en 2019, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19 et l'aggravation des crises et des conflits. Leurs efforts ont fait émerger des bonnes pratiques et des possibilités d'innovation à mettre en œuvre pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles grâce à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables. L'application intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'exécution du Programme 2030 dans le souci de l'égalité des genres, ainsi que des stratégies et cadres nationaux pertinents, jouent un rôle essentiel à cet égard.

A. Renforcement des cadres normatif, juridique et directif

32. Dans les conclusions concertées, la Commission a souligné la nécessité de renforcer les cadres normatif, juridique et directif pour honorer pleinement les engagements relatifs à l'égalité des genres et parvenir à la pleine jouissance des droits et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Elle a constaté que l'accès des femmes et des filles à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables s'était amélioré et demandé de maintenir le niveau de protection atteint et de remédier aux disparités importantes qui subsistent entre les femmes et les hommes.

33. La majorité des États Membres ayant présenté un rapport ont accompli des progrès notables s'agissant de promouvoir l'égalité des genres et l'élimination de la discrimination fondée sur le genre en promulguant ou en renforçant au plan interne des stratégies, des lois et des cadres politiques concernant la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables (Albanie, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Canada, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Grèce, Islande, Jordanie, Libéria, Népal, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Turkménistan et Ukraine).

34. La loi albanaise de 2019 relative à l'assistance sociale vise à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des femmes, des hommes et des familles en ciblant mieux les bénéficiaires et en modernisant l'administration. La loi fédérale autrichienne de 2022 relative à la compensation des coûts élevés de la vie et du logement dus à l'inflation prévoit des aides au logement et des aides alimentaires et financières pour les ménages à faibles revenus et les parents isolés. Le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ lancé par le Canada en 2022 vise à promouvoir les droits et l'égalité des personnes bispirituelles, lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes et des autres personnes représentant la diversité des sexualités et des identités de genre. La dixième stratégie nationale de protection sociale (2019-2025) de la Jordanie prévoit un système de protection sociale complet, transparent et équitable, une assistance sociale ciblée pour les pauvres et l'autonomisation des femmes et des filles. Le Turkménistan a modifié son code de protection sociale de la population en 2021 afin de favoriser la retraite anticipée des femmes en fonction du nombre d'enfants qu'elles ont et de leur participation à l'assurance retraite obligatoire. Les Philippines ont intégré les recommandations relatives au socle de protection sociale dans leur plan pour le travail et l'emploi (2023-2028). La Serbie a élaboré une stratégie de désinstitutionnalisation et de développement des services sociaux de proximité (2022-2026). La stratégie pour les services gouvernementaux (2021-2025) des Émirats

arabes unis vise à renforcer l'accessibilité, la transparence et la responsabilité et à réduire les fractures numériques en mettant l'accent sur les femmes et les enfants.

35. Plusieurs États Membres ont adopté des cadres axés sur les responsabilités en matière de soins (Fédération de Russie, Grèce, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie). En Grèce, la loi sur la réforme du travail (2021) intègre la directive de l'Union européenne concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants, qui prévoit notamment le droit à des formules souples de travail et au travail à distance. La Pologne a également incorporé cette directive dans sa législation nationale en 2023, en mettant l'accent sur le partage égal des responsabilités en matière de soins entre les hommes et les femmes, et la Roumanie a institué un congé de garde d'enfants non rémunéré en 2022. La loi portugaise de 2019 sur les proches aidants prescrit que les proches aidants ont droit à des mesures spécifiques pour concilier travail et soins, notamment le télétravail, des congés et le travail à temps partiel, et que la rémunération équivalente doit être enregistrée comme cotisation de sécurité sociale. Les modifications apportées en 2023 par la Fédération de Russie à la loi sur le soutien financier aux familles avec enfants établissent le droit des pères à prendre un congé de garde d'enfants. Le plan d'action national 2023 de la Slovénie pour la garantie des droits de l'enfant met l'accent sur l'accès universel et égal à l'éducation et à la protection de la petite enfance.

36. Des États Membres ont adopté une législation visant à renforcer et à allonger les congés de maternité et de paternité et les congés parentaux (Australie, Grèce, Islande, Jordanie, Philippines, Portugal, Roumanie et Slovénie). Une loi adoptée par l'Islande en 2020 allonge le congé de maternité/paternité de 9 à 12 mois et offre aux parents la possibilité de partager ce congé tout en aidant les femmes à rejoindre le marché du travail ou à y demeurer. Aux Philippines, la loi de 2019 sur la prolongation du congé de maternité porte le nombre de jours de congé de maternité à 105, avec la possibilité d'allouer 7 jours au père de l'enfant.

37. Un certain nombre de stratégies et de plans nationaux visent à aider les femmes, les hommes, les filles et les garçons vivant avec un handicap (Australie, Bélarus, Canada, Serbie, Turkménistan et Ukraine). La stratégie nationale ukrainienne pour la création d'un environnement sans obstacles d'ici à 2030 prévoit un suivi et une évaluation annuels de l'accessibilité des installations physiques et des services pour les personnes vivant avec un handicap et autres groupes à mobilité réduite, en tenant compte des questions de genre.

38. Des pays ont aussi cherché à lutter expressément contre la violence fondée sur le genre, y compris dans le cyberespace. Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (2022-2032) du Canada garantit un accès fiable et rapide à une protection et à des services accessibles et culturellement appropriés afin de prévenir et de combattre la violence fondée sur le genre et de renforcer l'autonomie des victimes et des personnes rescapées. La Roumanie a adopté une stratégie nationale visant à promouvoir l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes et à prévenir la violence domestique pour la période 2022-2027. La loi australienne sur la sécurité en ligne (2021) et le projet de loi singapourien sur la sécurité en ligne (2023) visent à lutter contre le cyberharcèlement et les atteintes et la violence en ligne et à promouvoir la sécurité en ligne des femmes et des enfants.

B. Mesures visant à promouvoir l'accès des femmes et des filles aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables

39. Dans les conclusions concertées, la Commission a demandé la mise en place de systèmes de protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes,

de services publics de qualité et d'infrastructures durables qui répondent aux besoins des femmes et des filles.

40. Des États Membres mettent en œuvre un large éventail d'instruments de protection sociale. Le projet « Renforcer le système de protection sociale au Burkina Faso » (2020-2023), qui a bénéficié de l'appui de la Commission européenne, de l'OIT et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, visait à mettre en place un système de protection sociale durable et universel assorti de mesures tenant compte du genre, un socle de protection sociale et une protection sociale adaptative, une assurance maladie universelle, des services sociaux de proximité et des mécanismes de ciblage pour les ménages pauvres et vulnérables. Environ 92 % de la population du pays ne bénéficie pas d'une protection sociale, principalement les femmes, les enfants, les adolescents et les personnes handicapées. Depuis 2021, le service public pour l'emploi ukrainien offre des prestations spéciales aux femmes et aux personnes transgenres, en particulier aux victimes et aux rescapées de la discrimination, de la violence et de la traite, afin de les aider à réintégrer le marché du travail grâce à l'assurance chômage et à la protection de la maternité et de la famille.

41. Des États Membres ont pris des mesures pour protéger et étendre la protection sociale aux travailleurs et travailleuses du secteur informel. En juin 2023, l'Argentine comptait près de 1,3 million de travailleurs ruraux occupant des emplois temporaires, précaires et saisonniers, dont 66 % de femmes, et quelque 3,4 millions de travailleurs indépendants, dont 63 % de femmes, étaient inscrits sur son registre national des travailleurs de l'économie populaire, lancé en 2020. En 2022, le Népal a approuvé des mesures prévoyant une sécurité sociale pour les travailleurs migrants et les travailleurs du secteur informel. La loi sur la prolongation du congé de maternité (2019) des Philippines couvre les travailleuses de l'économie informelle.

42. La réforme des retraites était un autre domaine d'intérêt. Depuis 2021, l'Argentine a mis en place un programme de comptabilisation des cotisations pour la prestation de soins qui comptabilise une année de contribution pour chaque enfant et met l'accent sur l'extension de la couverture de la sécurité sociale aux femmes âgées de 60 à 64 ans qui sont sans revenu et ne bénéficient pas de la sécurité sociale. Au Portugal, les pensions sont actualisées chaque année et des suppléments, tels que le supplément de solidarité pour les personnes âgées, sont appliqués pour réduire la pauvreté et améliorer la protection des femmes âgées. En Ukraine, la poste nationale, Ukrposhta, permet les transferts postaux internationaux de pensions et allocations en espèces pour un grand nombre d'Ukrainiens, principalement des femmes, qui ont fui à l'étranger pour échapper à la guerre, et le programme « Nounou municipale » couvre partiellement le coût des nounous pour les enfants de moins de 3 ans et garantit que les travailleurs sociaux participants se voient octroyer des points dans le calcul de leur pension.

43. Des États Membres ont pris des mesures pour soutenir les travailleurs sociaux qui fournissent des services de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées et d'autres soins (Argentine, Australie, Chypre, Grèce, Pologne, Portugal et Singapour). En Argentine, un programme national de soins à domicile forme les auxiliaires de vie à la fourniture de soins de qualité aux personnes âgées à domicile ; en juillet 2023, 11 163 personnes y participaient (10 262 femmes, 879 hommes et 18 personnes transgenres). Le programme Australian Carer Gateway offre un soutien gratuit en personne, en ligne et par téléphone, et l'initiative Carer-Inclusive Workplace encourage les employeurs à soutenir leurs employés ayant des responsabilités familiales. Le programme de subventions pour les services de garde (2022) de Chypre prévoit des subventions pour les frais de crèche et d'école maternelle pour les enfants de moins de 4 ans. Depuis 2020, la Grèce accorde une allocation de 2 000 euros pour chaque enfant né dans le pays, et son programme des « Nounous du quartier » (2021)

offre des services de garde d'enfants subventionnés aux mères qui travaillent et ont des enfants âgés de 2 mois à 2 ans et demi ainsi qu'une formation en ligne et une certification aux nouvelles mères qui souhaitent retourner sur le marché du travail en tant qu'assistantes sociales. En Pologne, Toddler+ (2022-2029) soutient les infrastructures d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans, notamment les enfants vivant avec un handicap et ceux qui ont besoin de soins particuliers, et cofinance les structures d'accueil pour rendre les crèches, les clubs d'enfants et les garderies plus accessibles et plus abordables. De plus, le programme national Care 75+ (2022) aide les municipalités à améliorer l'accès aux soins pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Le Portugal offre des services de garde d'enfants gratuits aux familles à plus faibles revenus. Singapour prévoit de créer 22 000 places supplémentaires dans les écoles maternelles à temps plein au cours des cinq prochaines années, de plafonner les frais pour les responsables de ces structures et d'accorder des subventions aux parents ; aujourd'hui, 90 % des enfants singapouriens âgés de 3 à 6 ans sont inscrits dans un établissement préscolaire. En 2022, la Türkiye a annoncé son intention de développer les centres et les services préscolaires dans les zones industrielles organisées afin de favoriser l'emploi des femmes.

44. Des États Membres ont pris des mesures contre l'insécurité alimentaire croissante. Le programme d'aide alimentaire (2023) de l'Argentine consiste en un transfert monétaire mensuel pour l'achat de nourriture et de produits d'hygiène, destiné en priorité aux mères d'enfants de moins de 14 ans, aux femmes enceintes après le premier trimestre et aux personnes vivant avec un handicap. Au Libéria, le programme de repas scolaires (depuis 2021) sert 300 000 élèves et fournit des rations à emporter à 3 000 adolescentes, et le programme de nutrition destiné aux adolescents (2021) est actuellement à l'essai dans 124 écoles, où plus de 30 000 adolescentes en bénéficient. Le plan d'action national slovène pour l'application de la garantie européenne pour l'enfance (2023) vise à assurer un accès universel et égal aux services d'éducation et de protection de la petite enfance et à la nutrition (au moins un repas chaud par jour pour chaque enfant), en donnant la priorité aux enfants exposés au risque d'exclusion sociale, notamment les filles issues des minorités. Le programme d'atténuation du déficit alimentaire au Zimbabwe a fourni une aide alimentaire à environ 30 % de la population au cours de la période considérée, et le programme Pfumvudza/Intwasa, lancé en 2020, renforce la résilience à la sécheresse et accroît la sécurité alimentaire de 1,6 million de ménages vulnérables en favorisant production de maïs, de tournesol, de petites céréales et de soja.

45. La « pandémie fantôme » de violence a amené de nombreux pays à renforcer et à élargir les services essentiels pour les victimes et les rescapées de la violence fondée sur le genre (Andorre, Argentine, Autriche, Chypre, Grèce, Guatemala, Israël, Roumanie, Serbie et Türkiye). L'Andorre offre des services directs et intégrés aux femmes qui sont la cible de discrimination ou de violence de genre et s'attache à prévenir et à minimiser la revictimisation lors des contacts avec l'administration publique. L'Argentine a lancé plusieurs programmes : un numéro de téléphone, la « ligne 144 » mise en place en 2020, qui permet d'accéder à du personnel et des ressources spécialisés ; l'initiative « Masque rouge » (2020), qui signale aux pharmaciens qu'une femme est victime de violence fondée sur le genre, et qui a vu le jour pendant la pandémie lorsque les femmes étaient souvent enfermées avec les auteurs de violences ; des réparations pour les enfants des victimes de féminicide (1 518 versements jusqu'en mai 2023) ; depuis 2020, un soutien psychosocial et financier équivalent au salaire minimum, qui est offert pendant six mois aux femmes et aux personnes LGBTI+ victimes de violence fondée sur le genre. En 2022, la Grèce a créé 73 centres de lutte contre la violence domestique gérés par la police dans tout le pays afin d'améliorer la coordination policière et la prise en charge des cas de violence de genre et, à la fin de l'année 2022, le pays testait une application « bouton

d'alarme » permettant aux femmes d'appeler la police à l'aide en appuyant sur un bouton de leur téléphone portable. La Serbie a lancé une application mobile similaire, le réseau « SOS Vojvodina ». Le Guatemala forme des juges de paix (2019-2023) de manière à renforcer la prévention de la violence à l'égard des femmes dans les administrations locales et municipales et à mieux soutenir les victimes et les rescapées. La Türkiye a étendu son réseau de centres d'accueil pour femmes en 2023.

46. Des États Membres ont concentré leurs efforts sur la mise en place d'infrastructures et de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Au Guatemala, plus de 40 000 femmes et filles vivant en milieu rural ont bénéficié du programme sur l'eau potable et l'assainissement au service du développement humain. Le budget national 2022 du Zimbabwe a alloué 1,23 milliard de dollars zimbabwéens à la fourniture d'articles hygiéniques, l'objectif étant d'atteindre au moins 80 % des filles vivant en milieu rural. En 2022, en partenariat avec le PNUD, le Libéria a lancé le projet de développement communautaire accéléré, qui consiste à investir dans les systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation pour les agriculteurs, les centrales hydroélectriques et l'électricité hors réseau, les forages et les puits, les installations sanitaires et les centres de santé.

47. Des pays ont mis à l'essai des systèmes de fourniture de services publics et de protection sociale en ligne. La plateforme de services sociaux en ligne « e-Albania » a répondu aux besoins accrus pendant la pandémie et, depuis 2019, 96 % des services publics sont disponibles en ligne, ce qui garantit l'égalité d'accès pour les femmes et les hommes. Plus de 88 % des ménages albanais avaient accès à Internet en 2021, mais la culture et l'habileté numériques de la population varient, plus de la moitié des personnes âgées de plus de 65 ans disant avoir du mal à utiliser Internet. Le déploiement complet de la plateforme nécessitera une formation à grande échelle pour généraliser les compétences numériques. En Ukraine, le portail « Diya » offre un accès en ligne aux services sociaux et à l'assistance en matière de services publics, d'enregistrement des naissances et d'allocations de chômage.

C. Renforcer les investissements, les données et les preuves, ainsi que la participation et le rôle directeur des femmes

48. Dans le monde entier, la pandémie de COVID-19 a entraîné un développement sans précédent de la protection sociale, des services publics et, dans une certaine mesure, des infrastructures durables. Elle a également mis en évidence l'insuffisance du financement, en particulier dans les pays en développement qui peinent à faire face à de multiples crises sur le long terme, à des chocs imprévus et à un endettement insoutenable. Le déficit de financement de la protection sociale – s'agissant de garantir une protection minimale universelle grâce aux socles de protection sociale – a augmenté de 30 % depuis le début de la pandémie. On estime que chaque année, les pays à faible revenu devraient investir 77,9 milliards de dollars supplémentaires (15,9 % de leur PIB) ; les pays à revenu intermédiaire inférieur, 362,9 milliards de dollars supplémentaires (5,1 % de leur PIB) ; et les pays à revenu intermédiaire supérieur, 750,8 milliards de dollars supplémentaires (3,1 % de leur PIB)³⁹. Toutefois, ces estimations des montants faramineux nécessaires pour combler les déficits de financement ne couvrent pas les services publics ni les infrastructures durables, et ne tiennent pas compte des questions de genre.

49. Les États Membres qui en ont la capacité investissent dans la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables. Depuis 2019, en Albanie, les dépenses annuelles de protection sociale s'établissent juste en dessous de 10 % du

³⁹ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

PIB. En 2021, l'Argentine a créé un fonds pour les infrastructures de soins, auquel elle consacre 8,5 % du budget national annuel. En Australie, l'enveloppe de 14,6 milliards de dollars australiens consacrée au coût de la vie en 2023 vise à augmenter les prestations d'aide sociale versées aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, y compris aux personnes âgées de plus de 55 ans, et dans son budget présenté en mai pour 2022-2023, le pays a annoncé un investissement de 19,4 millions de dollars australiens dans le fonds communautaire pour la garde d'enfants afin de soutenir les services dans les communautés défavorisées, semi-rurales, éloignées et autochtones, ainsi que le développement professionnel des travailleurs de l'éducation et de la protection de la petite enfance. En 2021, le Canada a investi 30 millions de dollars canadiens sur cinq ans pour mettre en place un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris dans les régions autochtones, ce qui permettra aux mères d'entrer sur le marché du travail, d'y rester et de le réintégrer, et de créer des emplois dans ce secteur, dans lequel la plupart des travailleurs sont des femmes. En 2022, le Canada a lancé le Fonds de réponse et de relance féministes, qui a alloué 100 millions de dollars canadiens à 237 projets visant à réduire ou éliminer les obstacles systémiques auxquels sont confrontées les femmes marginalisées et sous-représentées. Le régime d'aide d'État mis en place par Chypre en 2022 a alloué 15,3 millions d'euros de subventions aux autorités locales et aux organisations non gouvernementales afin de financer 290 programmes d'aide sociale destinés aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. La même année, la Slovénie a cofinancé 181 programmes d'assistance sociale à hauteur de 21,7 millions d'euros.

50. L'Autriche, le Libéria, le Népal, l'Ukraine et le Zimbabwe ont souligné combien il importait de tenir compte des questions de genre dans les processus budgétaires. L'Autriche a fait passer le budget consacré à l'égalité des genres de 10,2 millions d'euros en 2019 à 24,3 millions d'euros en 2023. Au Népal, la part du budget directement consacrée aux questions de genre a été quadruplée, passant de 11 % en 2007-2008 à 40 % en 2022-2023.

51. Le Fonds commun de l'ONU pour les objectifs de développement durable a alloué 125 millions de dollars à 61 pays qui travaillent sur des mesures de protection sociale intégrées afin de ne laisser personne de côté. Au moment de l'établissement du présent rapport, il avait financé 230 programmes conjoints axés sur la protection sociale intégrée ou la réalisation des objectifs de développement durable.

52. En décembre 2021, le fonds d'affectation spéciale multibailleurs pour une intervention sociale rapide et une protection sociale adaptative et dynamique avait approuvé 141 millions de dollars pour financer 384 activités dans 109 pays. Depuis 2018, sa composante genre a distribué 16 millions de dollars à des programmes de protection sociale porteurs de transformation sur les questions de genre dans 50 pays, ce qui a permis de mobiliser 8 milliards de dollars de financement de la Banque mondiale.

53. L'absence de données ventilées par sexe et de statistiques genrées est l'un des principaux facteurs qui rendent les femmes et les filles, ainsi que leurs besoins et leurs priorités, invisibles aux décideurs politiques, situation qui a été mise en évidence par les mesures prises pour lutter contre la COVID-19, dans lesquelles les droits et les problèmes des femmes ont été ignorés. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'est pas possible de déterminer le financement nécessaire pour veiller à ce que des critères minimaux concernant la prise en compte des questions de genre soient appliqués dans la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables. Les estimations du déficit de financement de la protection sociale sont basées sur l'analyse de la couverture, mais les données ventilées par sexe sont insuffisantes pour mesurer l'adéquation de la couverture pour les femmes et les filles.

54. Les États Membres font état de progrès accomplis concernant les données et les preuves en matière d'égalité des genres, malgré les perturbations imputables à la pandémie de COVID-19 enregistrées dans la conduite des activités statistiques. Des organismes nationaux de statistiques ont pris des mesures pour améliorer les données et les statistiques genrées afin d'éclairer les politiques et les programmes (Albanie, Australie, Bulgarie, Canada, Fédération de Russie, Libéria, Luxembourg, Népal, Philippines et Portugal). En 2020, le rapport annuel « Women and men in Albania », publié grâce au soutien de l'initiative d'ONU-Femmes intitulée « Pour que chaque femme et chaque fille comptent », contenait un nouveau chapitre sur les indicateurs sociaux ventilés par sexe. L'initiative a également facilité des enquêtes sur l'emploi du temps visant à évaluer les soins et le travail domestique non rémunérés effectués par les femmes au Bangladesh, en Colombie, au Kenya, en Ouganda et au Sénégal, et elle devrait aider 20 autres pays d'ici à 2025. La Bulgarie a lancé une enquête sur l'emploi du temps en 2022.

55. En 2022, l'Australie a créé le groupe directeur sur les données genrées afin d'améliorer l'utilisation des données officielles à l'appui des politiques d'égalité des genres, et le registre des données sur le genre afin de répertorier les données ventilées par sexe dans toutes les entités du gouvernement fédéral. Le Plan d'action canadien sur les données désagrégées (2019) vise à fournir des informations statistiques détaillées sur divers groupes de population, notamment les femmes, les peuples autochtones, les populations racisées et les personnes vivant avec un handicap, afin d'éclairer les politiques publiques dans une optique intersectionnelle. Le Luxembourg a créé un observatoire de l'égalité des genres en 2020 et finalisera les indicateurs de suivi pour chaque domaine thématique (violence domestique, emploi, prise de décision, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, éducation, revenus et santé) d'ici à la fin de 2023.

56. L'expérience de la pandémie a aussi mis en évidence les obstacles qui empêchent les femmes de participer aux activités et d'exercer des responsabilités et les difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles essaient de prendre la place qui leur revient dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions. Les femmes représentaient seulement 24 % des membres des 262 équipes spéciales de lutte contre la COVID-19 réparties dans 130 pays et territoires qui disposent de données ventilées par sexe, tandis que les hommes étaient majoritaires dans 82 % de ces équipes. Seuls 14 pays avaient au moins une équipe spéciale dans laquelle la parité femmes-hommes était atteinte, et seuls trois pays l'atteignaient dans toutes les équipes⁴⁰.

57. Des États Membres ont fait état de bonnes pratiques concernant la participation et le leadership des femmes dans la gestion et l'administration de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables. La stratégie pour la promotion de l'égalité des genres dans la fonction publique australienne (2021-2026) établit des normes minimales en faveur de la représentation et du leadership des femmes et en matière de responsabilité des organismes de la fonction publique. Au Canada, le Défi 50-30 vise à encourager les organisations canadiennes à accroître la représentation et l'inclusion de divers groupes dans les conseils d'administration et les équipes de haute direction en vue d'atteindre la parité entre les genres (50 % de femmes et/ou de personnes non binaires) et une proportion considérable (30 %) de membres de groupes marginalisés ou sous-représentés. En 2019, le Portugal a adopté une loi sur la représentation équilibrée, qui prévoit un seuil minimum de 40 % de femmes et d'hommes aussi bien aux postes de direction que dans le personnel de l'administration publique. Singapour a créé la Commission pour la diversité des conseils d'administration en 2019 afin de promouvoir la présence d'un plus grand nombre de

⁴⁰ ONU-Femmes et PNUD, *Government Responses to COVID-19*.

femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse, des organismes publics et des organisations à but non lucratif.

IV. Conclusions

58. Les États Membres ont entrepris la mise en œuvre des conclusions concertées de la soixante-troisième session de la Commission dans des contextes de crise complexes qui nécessitaient l'expansion de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables autant qu'ils y faisaient obstacle, avec des résultats très inégaux d'un pays à l'autre.

59. Des écarts et des inégalités considérables entre les sexes ont persisté et, dans certains cas, se sont creusés. L'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et la violence fondée sur le genre, entre autres, ont eu des effets disproportionnés sur les femmes et les filles au cours de la période considérée. Tout aussi inquiétante est l'incapacité mondiale à garantir l'accès à une couverture de protection sociale adéquate, de qualité et abordable ainsi qu'aux services publics et aux infrastructures durables pour atténuer les effets inédits de la combinaison de la pandémie de COVID-19, des conflits et des crises climatiques et environnementales. Les différences de capacités entre pays développés à revenu élevé et pays en développement à faible revenu, qui ont du mal à créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour réaliser des investissements tenant compte des questions de genre, sont également une préoccupation majeure.

60. Les contributions des États Membres témoignent d'une forte volonté de renforcer et d'étendre les cadres normatifs, juridiques et directifs pour faire progresser l'égalité femmes-hommes et éliminer la discrimination fondée sur le genre, en accordant une attention particulière à la protection sociale, à la fourniture de soins et à la prévention de la violence de genre. Toutefois, la promesse de ces cadres dépassait l'ampleur et le rythme de leur mise en œuvre, qui a été entravée par de profondes lacunes en matière d'investissement et de financement, révélant les écarts entre les capacités et les ambitions budgétaires des pays riches et celles des pays pauvres.

61. Les États Membres ont fait état d'une série de mesures visant à étendre et à renforcer les congés de maternité et de paternité et les congés parentaux rémunérés et les services d'éducation et de protection de la petite enfance, en tenant compte des besoins et du bien-être des enfants, des parents, des personnes qui s'occupent d'enfants et des travailleurs sociaux, et en aidant les nouvelles mères à trouver ou à retrouver un emploi. Depuis le début de la pandémie, un nombre croissant d'initiatives témoignent d'un engagement fort en faveur de la prévention et de la lutte contre la violence de genre. En revanche, peu de communications abordaient spécifiquement la question de l'infrastructure durable, à l'exception des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

62. Selon les informations communiquées par des États Membres, il faut redoubler d'efforts pour concevoir, financer et mettre en œuvre des politiques et des initiatives visant à offrir un travail décent aux travailleurs essentiels et au grand nombre de femmes qui travaillent dans les secteurs formel ou informel de l'économie dans le monde entier, afin de leur permettre de résister aux conséquences disproportionnées des crises. Une attention systématique est nécessaire pour atteindre la parité des genres dans l'éducation dans les régions où les progrès ont été interrompus. Les politiques et programmes visant à aider les filles à terminer leur scolarité et à trouver du travail font défaut. Peu de pays ont mentionné la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté énergétique des femmes et des filles, qui ont atteint des

proportions alarmantes dans de nombreuses régions. Des efforts résolus et concertés sont nécessaires pour mettre fin à la pauvreté, à la faim et à la malnutrition.

63. Le plan de relance des objectifs de développement durable et l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, mis en place par le Secrétaire général, promettent de débloquer des investissements pour étendre la couverture de la protection sociale et créer des emplois dans les secteurs des soins et de l'économie verte qui profitent aux femmes et aux filles.

64. D'autres domaines qui méritent une plus grande attention sont des statistiques genrées et de la participation et du leadership des femmes. La production, l'analyse et l'utilisation de données et de statistiques genrées restent lacunaires. Certains progrès ont été signalés, mais une attention politique accrue et des investissements financiers renforcés sont nécessaires pour recueillir des informations adéquates, tant au niveau quantitatif que qualitatif, sur la situation des femmes et des filles, afin que puissent voir le jour des politiques et des mesures entraînant de réelles avancées en matière de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables. De même, la voix, le pouvoir d'action, la représentation et le leadership des femmes et des filles doivent être soutenus et renforcés pour que le changement se concrétise. La plupart des efforts qui se traduisent par la réalisation de progrès doivent être intensifiés si l'on veut qu'ils produisent un effet généralisé et durable.

65. Dans le contexte contemporain marqué par les crises cumulées et en cascade, la mise en œuvre accélérée des conclusions concertées reste plus pertinente et urgente que jamais. Il sera nécessaire de renforcer considérablement les investissements et les mesures si l'on veut récupérer les gains perdus, renforcer la sécurité économique et sociale, la résilience et le bien-être des femmes et des filles et réaliser des progrès décisifs en ce qui concerne l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles d'ici à 2030.
